

# 10<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 8 avril 2014 à 19h30

Halle polyvalente de Glovelier

- Président : M. Denis JEANNERAT, Président du Conseil général.
- Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Guy Meier et M. Gérard Ruch. M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusés : M. Bruno Grossmann et M. Georges Migy, conseillers communaux.
- Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal officiel n° 12 du 26 mars 2014, ainsi que par affichage public.

Le président M. Denis Jeannerat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général, à la Halle polyvalente de Glovelier. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Le président souhaite plus spécialement la bienvenue aux représentants de Geo-Energie Suisse SA, MM. Peter Meier, Directeur, Olivier Zingg, Chef de projet pour la Suisse romande, Frédéric Guinot, spécialiste forage et Daniel Urfer, directeur du bureau RWB Jura SA. Il adresse la bienvenue également aux représentants de l'Etat : M. le Ministre Philippe Receveur, Mme Chantal Deschenaux, directrice du Service du développement du territoire. Il communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel. Il donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel.
2. Questions orales.
3. Informations sur le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne, en présence des promoteurs.
4. Discussion générale.

Le président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

## 1. Appel

M. Gérald Kraft, Secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 25 membres du Conseil général sont présents. M. Olivier Boillat est excusé, remplacé par M. Jean Viatte. M. Claude Humair est excusé, remplacé par M. Jean-Pierre Chappuis. Mme Monika Bregger Meier est excusée, non remplacée. M. Jean-Claude Crétin est excusé, remplacé par M. Claude Beuchat. Mme Céline Grellier est excusée, remplacée par M. Hubert Fleury. M. Jean-Luc Portmann est excusé, non remplacé. Mme Christina Stegmüller est excusée, non remplacée. M. Patrick Ballaman est excusé, remplacé par M. Jean-Marc Plumey. M. Kevin Challet est excusé, non remplacé. Mme Yvonne Lucchina est excusée, non remplacée. M. Markus Berchier est excusé, non remplacé. M. Frédéric Juillerat est excusé, non remplacé. M. Damien Lachat est excusé, non remplacé.

## 2. Questions orales

Aucune question orale n'est formulée.

## 3. Informations sur le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne, en présence des promoteurs.

M. Philippe Receveur, Ministre du Département de l'environnement et de l'équipement, accompagné par Mme Chantal Deschenaux, directrice du Service de développement du territoire, présente le projet. Mme Chantal Deschenaux explique la procédure du plan spécial cantonal (étude, examen préalable, information participative, dépôt public et approbation du dossier).

M. Philippe Receveur poursuit en indiquant que le canton est un partenaire exigeant. Le canton entre en matière et est favorable au projet de géothermie profonde, mais pas à n'importe quel prix. Le canton a des exigences importantes, en termes de sécurité et de respect de l'environnement. La procédure prendra un certain temps et aucun aménagement ou facilité ne seront accordés.

M. Olivier Zingg, chef de projet chez Géo-Energie Suisse SA, présente le projet au niveau technique.

M. Daniel Urfer, du bureau RWB Jura SA, apporte un descriptif du projet de Haute-Sorne. Il explique les différentes phases de la demande de permis de construire : le forage, l'exploitation, les constructions. L'électricité produite permettra d'alimenter 6000 ménages. Le coût est situé entre 80 et 100 millions de francs. La profondeur des forages est de 4'500 et 5'000 mètres.

M. Olivier Zingg parle encore de l'impact sur l'environnement. Un Groupe d'accompagnement a été constitué, dont l'objectif est d'évaluer le projet. Les risques sismiques ont été évalués. Passé un certain seuil, il sera ordonné l'arrêt des travaux. Géo Energie Suisse SA travaille sur l'étude des mesures contre le bruit, par rapport aux soucis des habitants de Berlincourt. Il ajoute que les promoteurs ont rencontré récemment les habitants de Berlincourt et la séance s'est bien déroulée.

Le canton, la commune et Géo-Energie Suisse ont convenu qu'il y aurait des redevances annuelles liées à la concession.

Les documents préparés par Géo-Energie Suisse SA (diaporama, présentation, plans spéciaux, rapports, etc) se trouvent sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch).

## 4. Discussion générale.

### Questions étude projet

**Michel Saner**

- Où en sont les investigations en matière de la qualité du sol et du sous-sol ?

Il est répondu que la situation a fait l'objet d'une étude. Des capteurs ont été installés. Il s'agit d'évaluer la nature de la pollution. Le projet se situe juste à la limite en dehors du périmètre de la zone polluée. Le forage n'est pas directement concerné, par contre, les bâtiments qui seront construits pourraient être concernés.

### Questions phase forage

**Olivier Boillat**

- Le radon, gaz radioactif, occasionne 15% des cancers des poumons et est présent dans les sous-sols de Haute-Sorne. Le perçage dans les couches profondes pourrait en laisser s'échapper de grandes quantités.  
En êtes-vous conscients, qu'avez-vous prévu ?

Il est répondu qu'il n'y a aucun impact sur la problématique du radon.

**Michel Saner**

- Où seront stockées les boues de forage ?

Il est répondu qu'il est prévu que les boues de forage soient éliminés seulement à la fin des opérations, en décharge au SEOD. Elles seront amenées en surface et analysées.

#### **Christine Roemer**

- S'il y a des petits tremblements de terre, la nappe phréatique qui est tout près de Berlincourt risque-t-elle quelque chose ?

Il est répondu qu'il n'y a pas d'incidence connue sur les nappes phréatiques.

#### **Groupe PS**

- Un séisme, même léger, pourrait-il causer des dégâts sur les pompes à chaleur géothermiques dont le forage descend jusqu'à 90 mètres de profondeur ?

Il est répondu par la négative.

#### **Questions phase exploitation**

#### **Groupe PS**

- Le projet ne prévoirait pas de protection antibruit côté sud. Si tel était le cas, il faudrait absolument l'ajouter afin d'éviter des nuisances sonores pour les habitants de Berlincourt.

Les promoteurs sont en train d'étudier si des mesures de protections complémentaires vers le sud pourraient apporter des améliorations pour Berlincourt.

#### **Questions d'ordre général projet / plan spécial**

#### **M. Michel Saner**

- Rapport d'examen préalable - rapport d'expertise de M. Mario Sartori - bien réalisé - qu'en est-il des demandes figurant dans ce rapport qui sont toujours ouvertes et détaillées ?

Actuellement, les promoteurs sont en train de répondre à chacune des questions.

#### **Mme Christina Stegmüller**

- Quel est dans un scénario normal le rendement financier d'une telle centrale (qu'est-ce que ça rapporte directement à la commune de Haute-Sorne) ? Le risque sismique est finalement porté par nos citoyens et doit être contrebalancé dans le raisonnement par les revenus d'une telle installation.

M. le Ministre Philippe Receveur répond qu'il y aura une redevance, à répartir entre le canton et la commune, mais il ne s'agit en aucune manière du moteur principal à cette opération.

Si le projet expose les citoyens à des risques, il sera suspendu. C'est le canton qui est l'autorité et qui porte le souci de la neutralité. On a besoin de spécialiste pour mener des études d'impacts (sismique et bruit).

M. le Directeur Peter Meier rappelle qu'il s'agit d'un projet pilote, en principe pas rentable sans aides de recherche et développement pour des projets pilotes de la Confédération (2 % à 5 % de rendement envisagé avec un tel soutien).

M. le Maire Jean-Bernard Vallat précise que la commune veut un projet viable, ajoutant qu'il y a des exigences sur la sécurité.

#### **M. Jean-Marc Plumey**

- Qui décidera de stopper les travaux ?

M. le Ministre Philippe Receveur indique que des critères ont été fixés, un cadre précis est donné, par exemple en termes de sismicité. La valeur des seuils sera précisée par les spécialistes, que nous devons valider.

- Quelle démarche devra entreprendre une personne potentiellement lésée ? Qui est porteur de la preuve et qui payera ?

L'idée générale est que des experts neutres se rendront sur place aux frais de l'entreprise.

- Est-ce qu'il existe des projets similaires à l'étranger (p.e. Allemagne) ? Si oui, il y a certainement eu des opposants. Ceux-ci peuvent-ils être contactés pour connaître leur position par rapport à un projet terminé et fonctionnel ? Les objectifs de ces projets en termes de risques et financiers (revenus) ont-ils été tenus ?

Il est répondu qu'il existe des projets aussi divers que variés. Il y a eu certainement des opposants. Celui qui est intéressé avec un groupe d'opposants peut le faire. Le représentant de Géo Energie Suisse SA indique que ce n'est pas eux qui allons prendre contact.

### **Groupe PS**

- Quel est précisément l'impact financier que la commune de Haute-Sorne peut escompter ? Aucune information n'a été donnée sur cet aspect lors de la séance d'information publique de janvier 2014 alors que les autorités politiques avaient, auparavant, mis l'accent sur l'intérêt économique que ce projet pouvait amener. (Selon informations, 18'000 m<sup>2</sup> seront utilisés et la société pense engager environ 5 employés).

M. le Ministre Philippe Receveur répond qu'il est difficile de dire avec certitude. Le résultat ne correspondra peut être pas à ce que l'on espérait. Les montants investis sont annoncés et transparents.

M. le Directeur Peter Meier rappelle aussi les retombées indirectes d'un tel projet sur l'économie en cas de succès. Le laboratoire du Mont-Terri peut servir d'exemple (NB : des recherches ultérieures montrent que sur 74 millions investis entre 1996 et 2014, 15 millions environ sont restés dans le canton.

- Il semble que les promoteurs du projet soutiendraient les efforts consentis par la commune en matière d'économies d'énergie (Isolation des bâtiments, changements au niveau de l'éclairage publique,...). Par quelles mesures cet effort serait soutenu ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que des dépenses seront faites par rapport à des projets, comme le chauffage à distance. Si l'énergie est suffisante, la commune va être gagnante.

### **Damien Lachat**

- Si un séisme devait se produire et provoquer de gros dégâts, que l'entreprise (pour ne pas devoir payer) se met en faillite, qui va payer ? L'idée d'un fond alimenté par le promoteur a-t-elle été discutée ?

M. Olivier Zingg explique que Géo-Energie Suisse Suisse SA appartient à 7 sociétés de production et de distribution d'énergie en Suisse alimentant ensemble près du tiers de la population du pays en électricité, ainsi qu'en eau, gaz et chaleur. L'idée d'une mise en faillite de l'entreprise pour se soustraire à ses obligations n'est tout simplement pas envisageable. Lors du projet de Bâle, qui regroupait en grande partie les mêmes actionnaires que ceux de Géo-Energie Suisse, tous les propriétaires lésés ont été indemnisés et l'entreprise a été liquidée plusieurs années après et après avoir rempli toutes ses obligations légales.

Qui plus est, les éventuels dommages causés par le projet seront couverts par une assurance en responsabilité civile qui devra obligatoirement être contractée par la société.

